

AU FIL DE LOBBES

MAI
2021



www.lobbes.be

commune@lobbes.be

 : [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
Accueil Temps libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18

Pour la santé de tous, les services reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMEISTRE



Lucien BAUDUIN 0499 18 49 90 lucien.bauduin@yahoo.fr
Etat civil - Population- Culture - Cultes - Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité -
Plan de Cohésion sociale
PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous

ECHEVINS



Agnès MOREAU 0471 80 54 73 moreauagnes@hotmail.com
Mobilité - Environnement - Propreté - Espaces verts - Sentiers - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN 0498 54 86 27 michel.temmerman@gmail.com
Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Marie-Paule LABRIQUE 0478 99 86 11 labrique.m@gmail.com
Enseignement - Petite enfance - ATL - Transition - Energie - Commerces - Economie -
Emploi - Santé



Luc ANUS 0472 81 13 77 luc-lobbes@hotmail.be
Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports

PRESIDENT DE CPAS



Francis DAMANET 0495 16 98 24 francis.damanet@hotmail.com
Finances - Aînés - Logement

EDITORIAL

SOMMAIRE

Contacts 2

Editorial 3

Conseil communal 4

Vie communale 5

Infos communales 7

Lobbies la Savante 11

Agenda 12

Le mot de votre Bourgmestre

Joli, joli, joli mois de mai... et, avec lui, son lot de rendez-vous incontournables. Parmi ceux-ci, deux qui me tiennent particulièrement à cœur !

Le premier est celui que nous venons de vivre « autrement » pour une 2ème année consécutive et qui salue tous ceux et celles qui, au quotidien, par leur travail et leur engagement, améliorent notre société, quel que soit le domaine d'activité dans lequel ils œuvrent. Cette fête du 1er mai est une occasion de rendre hommage aux combats des hommes et des femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour le bien-être de tous. Je formule le vœu que ce jour symbolique soit perpétué à travers toutes nos générations et, en particulier, à notre jeunesse qui frappe aujourd'hui à la porte du monde du travail.

Le second rendez-vous est celui du dimanche 09 mai, la fête des mères. Un jour particulier réservé à toutes celles qui nous ont permis, nous permettent et nous permettront de toujours grandir !

Je m'associe à tous les enfants, petits et grands, aux maris et conjoints, pour qu'elles soient ici remerciées pour tout ce qu'elles font au quotidien, avec cette abnégation caractérisée et protectrice, pour que, pas à pas, nous évoluions avec assurance.

Nos autorités fédérales ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, en faisant programmer un premier assouplissement des mesures sanitaires afin de nous permettre de fêter nos mamans, qu'elles soient encore à nos côtés ou dans nos meilleurs souvenirs.

Restons prudents et continuons à respecter les mesures imposées, puisque nos établissements hospitaliers sont encore sous tension. Mais profitons aussi pleinement de ces premières libertés retrouvées, en famille, entre amis, en terrasse.

Parmi les autres dates de ce mois, il est indispensable de perpétuer celle de l'Armistice, signée le 8 mai 1945, mettant fin à la 2ème guerre mondiale sous la pression de l'aspiration des peuples épris de liberté et de résistance. Souvenons-nous de toutes ces femmes et tous ces hommes venus parfois de très loin pour nous aider à recouvrer nos libertés.

Face parfois aux montées de courants extrémistes, face aux conflits bien réels un peu partout dans le monde, notre devoir de mémoire est plus que jamais indispensable. Dans notre commune, les Commémorations se dérouleront toute la matinée du 8 mai avec le dépôt des couronnes fleuries du souvenir aux monuments présents dans chaque village.

Enfin, avant de vous laisser plonger dans les actualités de notre entité, je voulais également attirer votre attention sur la date du 17 mai, journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Sans faire de communautarisme aucun, la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est interdite par la loi anti-discrimination mais elle est, aujourd'hui encore, présente dans l'espace public, dans les écoles, dans les clubs de sport, etc.

Tout ceci n'est pas tolérable et nous devons tous ensemble nous mobiliser contre ces préjugés et ces attitudes négatives. Notre Administration communale hissera donc en ce mois de mai, et pour la première fois de son histoire, le drapeau symbole de l'ouverture aux personnes victimes de préjugés.

Au son des clochettes du traditionnel brin de muguet, symbole porte-bonheur, je vous souhaite donc de passer un mois emprunt de chance et de mille bonheurs.

Toujours dévoué,



Lucien Bauduin
Bourgmestre



CONSEIL COMMUNAL

30 MARS 2021

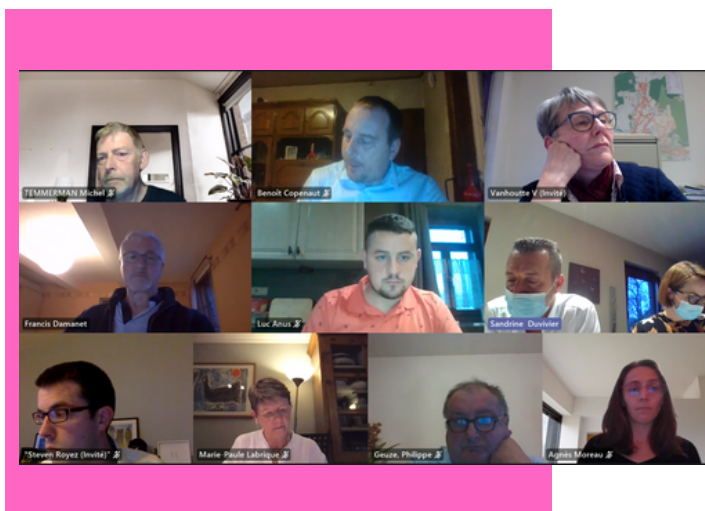
Le Conseil communal a démarré par l'acceptation de la démission d'une Conseillère de l'Action sociale de la minorité et son remplacement.

Le Conseil a marqué son accord pour la réalisation de **l'acquisition du bien nommé « ancienne ferme François »** aux conditions reprises à l'arrêté de subvention octroyé à la commune de Lobbes. Il s'agit du bien qui se trouve sur la place de Mont-Sainte-Genève, lequel a été reconnu « Site à réaménager » par le Gouvernement wallon .

En matière **d'environnement**, l'octroi d'une prime communale à l'acquisition d'un système à composter a été approuvé, tout comme la convention de partenariat avec l'intercommunale Ipalle. Cette prime permet, moyennant la participation à une séance d'information dispensée par Ipalle, de bénéficier d'une prime à l'achat d'un système à composter.

En matière de **logements publics**, le Conseil :

- a approuvé le règlement relatif à l'attribution des logements publics. Ce règlement détermine les conditions et règles à respecter pour l'accès aux logements publics ;
- a approuvé les mandats de gestions particuliers des nouveaux logements de la Rue Chevesne à Sars-la-Buissière respectivement pour les numéros 41, 41A, 41B, 43 et 45.



Ensuite les 2 représentants de la commune ont été désignés au sein du Conseil d'Administration de la Régie d'Habitat Rural en Val de Sambre ; en l'occurrence, Messieurs Lucien BAUDUIN, Bourgmestre et Francis DAMANET, Président du CPAS.

Lors de la séance à huis clos, le Conseil ;

- a désigné la lauréate du Prix Feron pour le village de Mont-sainte-Genève et le lauréat du Prix Feron pour le village de Sars-la-Buissière ;
- approuvé le renouvellement de la mise à disposition du personnel communal auprès de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Lobbes.

VIE COMMUNALE

A LA RENCONTRE DE VOS ÉLUS

Voici le tour du benjamin, Luc Anus, membre du Groupe Socialiste et 4ème Échevin.

28 ans depuis peu, je suis diplômé en maintenance agricole et génie civil. En 2016, j'ai repris la ferme familiale en activité complémentaire.



J'ai débuté ma carrière en qualité d'ouvrier et agent d'entretien des espaces verts sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure et je suis actuellement chauffeur de poids lourds dans une société Lobbaine.

Pourquoi t'es-tu engagé en politique ?

J'ai toujours participé à la vie associative de ma commune. J'ai donc naturellement décidé de m'engager en qualité de président de la jeunesse socialiste de Lobbes.

Passionné par la vie et le développement de ma commune, je me suis alors présenté aux élections communales en 2012.

Quels sont les projets qui te tiennent à cœur ?

Je considère qu'il est important de promouvoir les activités sportives, physiques, culturelles et folkloriques, pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes au sein de notre commune

Ensuite, stimuler l'agriculture. L'agriculture de Lobbes occupe une grande partie du territoire mais n'emploie qu'un faible pourcentage de la population. Cette agriculture est dominée par la monoculture. Je soutiendrai donc la diversification dans ce domaine en liaison, notamment, avec l'activité touristique (fermes-auberges, gîtes, tables d'hôtes,...) mais aussi l'agriculture biologique, les vignes, les vergers, la production avicole, la pisciculture,... La vente de produits régionaux du producteur au consommateur est également un secteur à développer.

J'aimerais par ailleurs, dès que cela sera possible, redynamiser notre folklore avec l'ensemble des sociétés folkloriques et promouvoir leurs activités.

Enfin, créer des activités en rapport avec le bien-être animal : séances d'informations et de sensibilisation dans nos écoles ou encore organiser des balades canines afin de soutenir nos refuges.

Vous souhaitez proposer une publication à l'administration communale ?

Vous souhaitez annoncer une activité, un événement ? N'hésitez pas à nous transférer votre contenu.



Pour les réseaux sociaux, envoyez

- votre texte (word sans mise en page)
- votre image (jpeg, png)
- votre support visuel (jpeg, png)

Pour le journal communal, envoyez :

- votre texte (word sans mise en page)
- votre image (jpeg, png)
- votre support visuel (jpeg, png)

au plus tard le 10 du mois qui précède la distribution du journal



Contact:

webmaster@lobbes.be

LE VIGNOBLE DE LA PORTELETTE

Ce mois-ci, nous vous proposons d'aller à la découverte du vignoble de la Portelette, coopérative récente sur notre territoire et qui a fait l'objet de tous nos regards durant les nuits de gelées qui nous ont touchées en ce début de mois d'avril.

Situé dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye de Lobbes, le vignoble du Domaine de la Portelette est né en 2018. Plus de 23.000 pieds de vignes ont été plantés en trois ans.

L'équipe porteuse du projet relève le défi d'une viticulture bio respectueuse de la nature afin de produire un vin de qualité. C'est le principe de la permaculture qui est appliqué. Celui-ci repose sur la collaboration et la complémentarité entre les espèces végétales et animales. Bertrand Halbrech, Président de la coopérative viticole, nous explique : *« Nous favorisons un couvert végétal riche et adapté aux besoins de la vigne. Il est composé d'une céréale (avoine) pour structurer le sol, d'une brassicacée (colza fourrager) et une légumineuse pour son apport azoté (trèfle rampant). Nous favorisons le paillage, le désherbage manuel, les zones enherbées, la tonte tardive... ces gestes afin de protéger les jeunes vignes, apporter les matières organiques nécessaires à leur bon développement, préserver la biodiversité, développer l'essence et le goût du raisin spécifique à ce terroir... ».*

La pleine capacité de production est prévue en 2024 avec un volume de +/- 30.000 bouteilles destinées prioritairement aux coopérateurs ainsi qu'aux commerces de proximité.

Plus qu'un vignoble, c'est un projet coopératif.

La SC Domaine de la Portelette est une coopérative (240 coopérateurs) visant une démarche collaborative tant au niveau de la culture qu'au niveau de sa gestion. Une option idéale permettant la participation des membres depuis l'investissement financier jusqu'à la gestion technique et administrative du vignoble !

Côté gestion, le conseil d'administration est composé de 5 personnes qui veillent à la bonne gouvernance de la coopérative. Il s'appuie sur les compétences de chacun : commerce, communication, agriculture, viticulture, vinification, trésorerie, gestion de groupe, leadership et secrétariat...



Côté organisation, les coopérateurs participent régulièrement aux multiples tâches viticoles ainsi qu'à l'organisation d'événements festifs ou culturels. La mise en place de cette dynamique prend progressivement forme et fait place à des échanges conviviaux et instructifs. Une newsletter permet à chacun d'être tenu informé de l'actualité du domaine et des prochains défis à relever. Le dernier en date a consisté à préserver la vigne du gel en équipant le vignoble de 600 bougies. Ce chantier a demandé une énergie importante chaque fois que la météo annonçait des températures en dessous de -1°. Les heures de vigilance se sont ainsi enchaînées pour parer à l'urgence. Certains ont pu profiter du spectacle en direct ! A la lueur des bougies, c'est tout le patrimoine local qui a été mis en valeur.

Des vins de chez nous ... avec vous !

C'est la devise du Domaine, une devise qui implique la solidarité, l'entraide et le respect. Vous l'aurez compris, c'est une entreprise humaine au cœur des vignes !

Plus d'infos : hello@domainedelaportelette – www.domainedelaportelette.be

Crédit photo :Jérémy Evrard



INFOS COMMUNALES



COLLECTE DE BIENS MÉNAGERS



Collecte gratuite à domicile

Les habitants de **Lobbes** et de **Thuin** contactent le Relais de la Haute Sambre au **071/59.79.56**.

Les habitants de **Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance** contactent la Maison des Services Facilités de Momignies au **060/34.73.59**.

Collecte dans un **délai de maximum 10 jours** ouvrables. Les biens doivent obligatoirement se trouver au rez-de-chaussée. Les biens non réutilisables ne sont pas repris : vous devez les évacuer au recyparc ou dans votre poubelle.

RÉUTILISABLES



Dépôts au recyparc IPALLE

Un local aménagé spécifiquement pour cette collecte est mis à disposition.

- **Chimay** : Rue Grand Prix des Frontières n° 1
- **Momignies** : Zone Plantis des Aisements
- **Sivry-Rance** : Rue Martinsart n°14
- **Thuin** : Drève des Alliés n° 122A



IPALLE



Plus d'info sur www.ipalle.be ou au 071/59.12.02



PLAN DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Chaque année des dizaines de milliers de chats errants se reproduisent librement dans la nature.



Les chatons qui naissent ne reçoivent ni soins ni nourriture, et périssent souvent dans d'horribles conditions. Ceux qui survivent accroissent une population de chats errants qui s'accroît d'année en année. La seule solution afin de cesser cette souffrance est la stérilisation.

C'est pourquoi la commune de Lobbes a mis en place un plan de stérilisation des chats errants, et propose, dans ce cadre, une intervention gratuite.

Vous avez remarqué la présence d'un chat errant dans votre quartier ?

Les demandes sont à introduire auprès du service Environnement de la commune de Lobbes : **environnement@lobbes.be - 071/59 00 23**.

La commune travaille en collaboration avec l'association "Les amis des animaux". Si le chat est difficile à attraper, des cages-trappes sont disponibles auprès de l'association et chez certains bénévoles et vétérinaires. Une caution de 20 € vous sera toujours demandée. Elle sera restituée si vous ramenez la cage propre et en bon état, dans les 48h suivant la stérilisation.

Toutes les opérations se font auprès de l'un de nos vétérinaires, mais, uniquement sur rendez-vous préalable pris au numéro de téléphone qui sera indiqué sur le bon de stérilisation remis après avoir complété le formulaire de demande.

Outre la stérilisation, tous les chats seront identifiés par puce électronique de façon anonyme, avec référence à l'association.

INFOS COMMUNALES

COMMENT SIGNALER UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC?



3 possibilités s'offrent à vous:

- en ligne via le site internet : www.ores.be/panne-éclairage
- par téléphone via le numéro de dépannage : 078/78 78 00
- via le service Energie de l'administration communale: energie@lobbes.be - 071/59 00 23

ROBOTS TONDEUSES

Les beaux jours reviennent, et les tondeuses sont de sortie.

N'oubliez pas de programmer votre **tondeuse robot** afin de la faire fonctionner exclusivement **en journée entre 9 et 18h**.



De cette façon, il ne nuira pas à la petite faune et en particulier au hérisson. En effet, la plupart des robots ne détectent pas la présence de ces petits animaux et, de leur côté, ceux-ci n'entendent pas le robot arriver. Les conséquences sur l'animal sont irréversibles voire bien souvent mortels.

Plus d'infos? environnement@lobbes.be

Quelles informations devez-vous relever pour renseigner la panne ?

Chaque lampadaire ou son support a été identifié au moyen d'une plaquette signalétique qui porte un numéro unique. Cette plaquette peut se présenter sous différentes formes, en fonction du support présent, mais elle affiche toujours les informations suivantes :



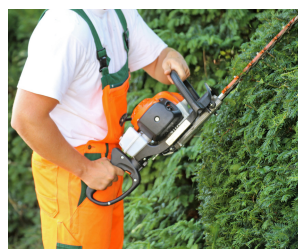
Ce numéro permet d'identifier de manière précise tout point lumineux se trouvant sur le réseau géré par ORES.

Quand le luminaire sera-t-il réparé ?

ORES s'engage à intervenir dans un délai de 15 jours ouvrables, en vertu des accords passés avec les communes. Ce délai s'applique à tous les types d'interventions, à l'exception des défauts liés à un problème sur le réseau électrique ou lorsque le luminaire est irréparable.

En cas d'urgence, c'est-à-dire lorsque la situation présente un risque pour les riverains ou pour la circulation (carrefour dangereux, passage piétons, école...), le délai d'intervention peut être ramené à 2 ou 3 jours sur demande de la commune. Ce délai s'applique aussi lorsqu'une rue complète est sans éclairage.

ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES



Certains travaux de jardin mettent la nature en danger.

Afin de permettre aux oiseaux de nicher, veillez à ne pas élaguer ni abattre d'arbres entre le 1er avril et le 31 juillet.

Si ces travaux sont indispensables, vérifiez au préalable la présence éventuelle d'un nid dans votre arbre/haie.

Dans l'affirmative, n'y touchez pas, auquel cas pourriez mettre en péril la survie des oisillons. Prenez un peu de patience et reportez votre chantier !

Plus d'infos? environnement@lobbes.be

INFOS COMMUNALES

INFOS TRAVAUX



Maison de village de Bienne-lez-Happart - pose de carrelage et mise en peinture de la cuisine

Maison de village de Mont-sainte-Geneviève - réparation des peintures et installation de luminaires Led

Propreté - ramassage des petits déchets sauvages (Rue de Blinche, des Viviers, du Calvaire, Fontaine Pépin, place des Bonniers...)



Voiries - nettoyage des filets d'eau (Route de Fontaine et (rem)placement d'avaloirs (Route de Fontaine, Rue des Gaux, Pont de Luce ...), curage du fossé du halage,...

COMMEMORATIONS DU 8 MAI 2021 (FIN DE LA 2ÈME GUERRE MONDIALE)

Depuis 2019, le Te Deum du 8 mai a été supprimé, faute de participants. Toutefois, le devoir de mémoire doit être perpétué. Ainsi, ce samedi 08.05.2021, les élus du Collège des Bourgmestre et échevins, accompagnés de conseillers communaux et des représentants des associations d'anciens combattants fleuriront les monuments dans l'ensemble de nos villages de Lobbes, Sars-la-Buissière, Mont-sainte-Geneviève et Bienne-lez-Happart.

Cette année, les conditions sanitaires en vigueur limitent malheureusement le nombre de participants.

SOUVENONS-NOUS de tous ces héros tombés pour nos libertés !



Participation des enfants des écoles communales aux commémorations du 8 mai 2020

INFOS COMMUNALES

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale, appelez le

112

ambulance et pompiers



En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le

101



Police



SOS



En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au

0800 32 123

7j/7, 24h/24

En cas de **violence sexuelle** (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le **Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)** le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de **violence conjugale** et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au **0800 30 030** ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be

Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO

Vous craignez d'avoir des **comportements violents** envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de **Praxis**

Vous avez **besoin de parler**, appelez Télé-Accueil au

107

7j/7, 24h/24

En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, **épuisement parental**, appelez SOS Parents au 0471 414 333

7j/7, de 8h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation de **violence sur un enfant** (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe **SOS Enfants** de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne **Ecoute-Enfants** au **103** pour demander conseil

10h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de **violence sexuelle**, appelez **SOS Viol** (pour adulte et adolescent-e) au

0800 98 100

ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sittool.net/chat

Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig?

> [Link naar de Nederlandstalige versie](#)



LOBBES LA SAVANTE

ANSON, LE PREMIER ÉRUDIT

De 758 à 776, l'abbé Théodulphe établit, au monastère de Lobbes, une école abbatiale qui aura grand prestige en Europe. Il chargea Anson, un jeune moine fort capable, de rédiger la vie des saints fondateurs : Ursmer et Ermin.



sarcophage mérovingien de St Ermin (740)

Anson parvint à écrire la Vita Ursuari mais aussi à rapporter quelques éléments de la vie de Saint Ermin après avoir pris connaissance d'un poème exprimé par le saint lui-même.

Ces souvenirs écrits, les plus anciens de notre région, sont contenus dans le Manuscrit 77 de la bibliothèque de Verdun. L'écriture utilisée est la caroline du XI^{ème} siècle.

Anson fut appelé ensuite à poursuivre l'œuvre de Théodulphe à partir de 776. Quelques années plus tard, le « Capitulaire Admonitio generalis (23/07/789) rendit obligatoire l'école claustrale ou interne pour les oblats attachés au monastère. Les élèves libres, appelés nutriti, seraient admis à l'école externe ou canonique. La plupart des monastères possédaient une école claustrale mais l'école canonique dépendait souvent des locaux hors enclos.

A Lobbes, cette séparation entre oblats et nutriti, attendit de nombreuses années afin de bénéficier de locaux appropriés. Anson décéda en 800, l'année où Charlemagne fut proclamé empereur.

En 823, la nouvelle église érigée sur la colline fit place à quelques salles de cours à l'étage.

Cette école externe fonctionnera de 823 à 1134, soit un peu plus de trois siècles.



Après 823, cet escalier était le chemin de l'érudition.

Gageons qu'en 2023, pour les 1200 ans de notre Collégiale, l'escalier du « jubé » montrera encore les traces de cette « Haute école ».

Texte et photos Jean Meurant



Cette photo peut paraître insolite ! Il s'agit d'un portail en haut du jubé de la Collégiale, muré après 3 siècles d'études.

Il arrive parfois que, poussé par notre curiosité, nous ayons envie d'aller plus loin et d'ôter ces pierres pour remonter le fil du temps. Si vous voulez en savoir plus sur notre histoire, n'hésitez pas à visiter le site internet du Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Lobbes (CRAL) : www.cral-lobbes.be

AGENDA

Attention : à l'heure de boucler cette édition, la plupart des activités sportives, culturelles, folkloriques ... sont annulées. Ces mesures évoluent et sont susceptibles d'avoir été prolongées et/ou modifiées par les autorités suivant l'évolution de la pandémie. Si vous êtes intéressés par l'une de ces manifestations, nous vous invitons à prendre contact au préalable avec l'organisateur ou l'Administration communale.

ACTIVITÉS

Cercles des Naturalistes de Belgique la Biesmelle et ses méandres - Circuit géomorphologique.	9 mai - 14h00	Thuin Rdv au lieu-dit St Jean, avenue de Ragnies	0479/45 45 17
Cercles des Naturalistes de Belgique Exercice de détermination de l'indice de biodiversité potentielle	23 mai - 14h00	Thuin Rdv sous le viaduc près de l'école industrielle	0492/42 61 10
Les Contes de Folcuin Parcours conté familial - activité gratuite sur inscription	24 mai	Jardin de Folcuin www.tourisme-lobbes.be	071/59 51 45

CENTRE DE VACANCES



A vos agendas !

La permanence des inscriptions pour les vacances d'été aura lieu la semaine du **lundi 14 au vendredi 18 juin**

2021 à la maison de la Convivialité de 9H à 13H et de 15H à 18H.

Le centre de vacances est ouvert à tous les enfants de 2,5 à 12 ans inclus et aura lieu sur le site de l'école communale de LOBBES implantation des BONNIERS.

Il débutera le lundi 5 juillet pour se terminer le vendredi 30 juillet 2021.

Pour toutes informations, **contactez Olivier à centrevacances@lobbes.be ou 0471/01.39.33**

DÉMARCHES POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Vous souhaitez organiser un événement public sur l'entité de Lobbes? Quelques démarches préalables sont indispensables auprès de l'administration :

1. Introduire votre demande d'AUTORISATION à la Commune. Cette demande doit être formulée au moins UN MOIS à l'avance (ce délai n'est pas une nouveauté : il fait partie du Règlement de Police) ;
2. Le dossier de demande d'autorisation doit en outre - et c'est OBLIGATOIRE - comprendre un certificat émis par l'outil CERM (Covid Event Risk Model) ainsi qu'un dossier de sécurité disponible sur demande à l'administration communale.

L'analyse de votre projet d'événement via "COVID Event Risk Model" permet de rendre un événement plus sûr en termes de risques liés au coronavirus : le certificat vert, orange ou rouge généré après analyse de votre projet



d'événement doit être transmis à l'Administration communale afin de solliciter son autorisation.

LIENS UTILES

- Outil en ligne CERM (Covid Event Risk Model) : www.covideventriskmodel.be
- ENSEMBLE des mesures actuellement en vigueur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>

Plus d'infos : mobilite@lobbes.be - 071/59 77 75

Vous souhaitez publier un article?

Envoyez votre texte/support pour le 10 du mois à l'adresse mail : webmaster@lobbes.be - 071/59 00 23

Editeur responsable : M Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de et à rue du Pont 1, 6540 Lobbes